

## IL Y A URGENCE !

Le SNEPAP-FSU représenté par sa secrétaire générale s'est fait signataire de la tribune « ensemble réduisons le nombre de personnes incarcérées pour de courtes peines ou en fin de peine » aux côtés de nombreux autres syndicats, organismes, associations...

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/19/coronavirus-reduisons-le-nombre-de-personnes-incarcerees-pour-de-courtes-peines-ou-en-fin-de-peine\\_6033711\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/19/coronavirus-reduisons-le-nombre-de-personnes-incarcerees-pour-de-courtes-peines-ou-en-fin-de-peine_6033711_3232.html)

La situation dans les prisons françaises est explosive. Les incidents et mutineries se multiplient, mus par l'inquiétude bien légitime des détenus pour leur santé.

Les personnels pénitentiaires se relaient dans des conditions sanitaires préoccupantes. Ils continuent d'exercer leurs missions parfois sans masque, gants ni gel hydroalcoolique quand on ne leur impose pas de ne pas les utiliser !

La prison, dans cette situation exceptionnelle, est devenue non plus seulement une privation de la liberté d'aller et venir mais la privation de bien d'autres droits fondamentaux.

L'aide financière exceptionnelle à hauteur de 40 euros par mois et la limitation au maximum de nouveaux écrous annoncés ce jour par la Garde des sceaux dans un communiqué de presse ne permettront ni de rassurer, ni d'éviter une catastrophe sanitaire si le virus devait se propager entre les murs.

### **A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !**

L'arsenal législatif le permet, mais seule une volonté gouvernementale forte **permettra de sauver des vies**, celles des personnes détenues, celles des personnels pénitentiaires et de leurs familles.

Le SNEPAP-FSU demande aux autorités compétentes de se saisir immédiatement de la situation sanitaire dans les prisons françaises en :

- Facilitant la libération des détenus en fin de peine, par l'octroi de grâces individuelles ou de réductions exceptionnelles de peine au regard de la situation sanitaire.
- Favorisant l'octroi d'aménagements de peine et la libération sous contrainte pour les détenus pouvant en bénéficier

**Réduire le taux d'occupation** des établissements pénitentiaires pour **tendre vers l'encellulement individuel** permettra d'éviter la propagation du COVID19 en prison.

### **Il y a urgence !**

Urgence pour les personnes incarcérées confinées dans des conditions souvent inhumaines.

Urgence pour les personnels à bout de souffle déjà au 4<sup>ème</sup> jour de confinement.

**Urgence pour la société française, qui a besoin de ses forces de l'ordre et de son personnel soignant mobilisé ailleurs que dans les établissements pénitentiaires.**

Paris, le 19 mars 2020